



## VILLE DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 10 juin 2026

#### Délibération n° DEL 2026 0106

L'an deux mille vingt six, le dix juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 04 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
16/06/2026

#### Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur François CHATAING, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Madame Chloé ALIBERT, Madame Nazih Bouachmir

#### Ont donné procuration :

Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Roland LONJON à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Xavier RIFFARD à Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Brigitte FROMAGET

#### Absent(e) :

Monsieur Fabien SURREL

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 22H30

Rédacteur : Corinne BLEU Actions et équipements culturels

<b>Objet</b> :	Association Roi de l'Oiseau / Ville : signature d'une convention de financement
----------------	---

Rapporteur : Joris RIVORY

La loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application du 6 juin 2011 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques imposent de conclure une convention avec toute association qui reçoit une subvention dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

Comme chaque année, la ville du Puy-en-Velay accorde une subvention supérieure à 23 000 € à l'association « Roi de l'Oiseau » pour l'organisation des Fêtes Renaissance qui, pour 2026, se dérouleront du 16 au 20 septembre.

Pour cette édition 2026, sur demande et en accord avec les organisateurs, le montant de la subvention a été minoré de 10 000 € pour tenir compte de la mise à disposition du stationnement neutralisé du parking du haut du Breuil au profit de l'association pendant la durée de la manifestation.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 29/05/2026

A reçu un avis favorable en Commission Culture du 27/05/2026

Le Conseil Municipal :

- FIXE le montant de la subvention 2026 à 148 190 €,
- APPROUVE les termes de la convention de financement à passer entre la Ville et l'association « Roi de l'Oiseau »,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention.

**VOTE : MAJORITÉ**  
**Pour : 31**  
**Contre : 1**  
**Naziha BOUACHMIR**

Signé le 10 juin 2026,  
Le Secrétaire de séance,  
LASHERME Marlène,  
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 juin  
2026